



ACTU • BONS PLANS • ANNONCES
Accéder à votre commune :

Tapez ici les premières lettres de la commune

Montauban et sa région

ACTU

PRATIQUE

SPORTS

LOISIRS

« Tarn-et-Garonne

Publié le 07/09/2010 08:17 | **Thierry Dupuy**

Montauban. Le stationnement payant s'étend



22 places payantes ont été aménagées dans la Grand rue Sapiac. / Photo DDM, Jacques Decatoire.

Le périmètre du stationnement payant a été élargi de 206 places dans le centre ville. Le gestionnaire privé obtient également une exonération sur la redevance de 600 000 € sur 4 ans.

Des horodateurs qui gagnent du terrain. Il y en a douze supplémentaires. C'est ce que l'on appelle un drôle de cadeau pour la rentrée des Montalbanais. En votant un troisième avenant au contrat de délégation du service pour le stationnement signé en 2004 avec la société SEREP (société européenne de réalisation et d'exploitation de parking), la communauté de Montauban Trois Rivières vient de créer 206 places payantes supplémentaires en centre ville,

portant le nouveau périmètre payant sur voirie de Montauban à 967 places.

C'est donc la fin de la gratuité pour des centaines de foyers de la cité d'Ingres. Le stationnement devient payant dans huit nouveaux secteurs : boulevard Garibaldi (24 places), rue du Fort (18 places), avenue Gambetta (40 places), voie longeant Consul Dupuy (15 places), haut du parking de la Mandoune (20 places), Caperan et rues adjacentes (80 places), Grand rue Sapiac (22 places) et Grand rue Villenouvelle (7 places). A cela, il faut ajouter le passage de bleu à orange dans la zone Bessières et Gambetta (56 places) et supprimer 20 places en zone rouge rues Michelet et Bessières.

L'extension du système payant provoque déjà des remous parmi les riverains des rues concernées. Comme cet homme de la Grand rue Sapiac qui fait part de sa déception : « Il faudra maintenant payer pour se garer devant sa porte. C'est une forme d'impôt. »

L'avenant n° 3 prévoit d'autres beaux avantages pour l'exploitant privé : une prolongation de la durée du contrat jusqu'en 2039 (2034 à l'origine) et une suppression de la redevance fixée à 150 000 € pendant quatre exercices. Pourquoi une telle générosité ? « Compte tenu d'un surcoût de 4 783 000 € pour la construction du parking de la halle Ligou, d'un déficit du stationnement payant sur voirie, le profond déséquilibre économique de la délégation était constaté. » Et bingo ! c'est à l'automobiliste montalbanais, à qui l'on a rien demandé lors de la privatisation, de mettre la main à la poche. Mais un responsable du dossier à la mairie de Montauban fait remarquer que les 206 places payantes supplémentaires ne sont finalement qu'un juste rattrapage pour le gestionnaire privé qui, dans le contrat initial, avait établi ses calculs sur la promesse de 902 places à exploiter. Il en aura maintenant 967 !

De maigres contreparties

En contrepartie aux 206 places payantes supplémentaires, aux 600 000 € d'exonération et aux 5 ans de prolongation du contrat, la SEREP a lâché quelques miettes. Il s'agit d'abord de la mise à disposition de 50 systèmes Piaf permettant aux artisans souhaitant stationner à ne pas avoir à retourner toutes les heures à l'horodateur pour prolonger leur stationnement. Un tarif de soirée à 2 € est également créé de 19 heures à 22 heures, ainsi que des chèques parking avec les commerçants.

Le chiffre : 206

Places>Stationnement. C'est le nombre de places payantes supplémentaires qui ont été créées à la rentrée. Ce qui porte maintenant le total à 967 places dans le centre ville de Montauban.

« Il faudra maintenant payer pour se garer devant sa porte. C'est une forme d'impôt » Un Montalbanais habitant la Grand rue Sapiac.